

Zemmour, un riche honteux

COMME LE DIRAIT son grand ami Mélenchon, Eric Zemmour, quand il est question de ses revenus, a « des pudeurs de gazelle ». L'ancien journaliste de RTL, Paris Première, CNews ou du « Figaro » a tendance à minimiser ses gains... au point de les diviser par huit !

Devant la justice, et à plusieurs reprises, l'actuel candidat à l'élection présidentielle a annoncé un revenu mensuel de 5 000 euros. Pas mal ! Sauf que, selon les informations du « Canard », ses rémunérations de 2019 ont dépassé 265 000 euros, tandis que sa société Rubempré, qui gère les droits d'auteur de ses livres, a enregistré 240 000 euros de revenus. Total : plus de 505 000 euros. Son revenu « mensuel » atteint donc 42 000 euros. C'est pas beau, de mentir aux magistrats !

Un modeste «employé»

Depuis 2019, et jusqu'à l'arrêt de ses contrats télé, en septembre 2021, Eric Zemmour a gagné encore davantage. Il a encaissé, indique « Le Parisien » (13/10/21), « 40 000 euros de salaire mensuel, fruit de toutes ses collaborations médiatiques ». Exemple : pour « Face à l'info », de Christine Kelly (CNews), « entre 20 000 et 30 000 euros par mois ». Ou pour ses « émissions hebdomadaires avec Eric Naulleau sur Paris Première, 14 000 euros net par mois ». A quoi s'ajoute « son salaire d'éditorialiste au « Figaro » (8 000 euros brut) ».

Et tout cela, donc, sans

compter le filon éditorial ! « La France n'a pas dit son dernier mot », qui est sorti en septembre 2021, affichait, au 24 janvier, des ventes de 283 803 exemplaires (site Editstat). Publié à compte d'auteur, via Rubempré, cet ouvrage devrait lui permettre d'empocher beaucoup plus d'argent, selon un avocat spécialisé, que lorsqu'il était sous contrat avec Albin Michel, son ancien éditeur. « *La marge de l'éditeur et les droits d'auteur vont dans sa poche. Il peut toucher, explique-t-il, entre 30 et 35 % sur le prix de vente, au lieu d'un 16-17 % pour un auteur à succès édité par une maison d'édition normale.* » Soit, TVA déduite, entre 1 760 000 et 2 millions d'euros.

Et, pourtant, le président de Reconquête ! s'accroche à ses 5 000 euros mensuels. Interrogé le 14 janvier, en vue de son procès pour provocation à la haine raciale, par la brigade de répression de la délinquance, Zemmour l'a martelé : « *Je suis journaliste. Je suis employé. Je perçois un salaire mensuel de 5 000 euros.* » Le 17 novembre, cette affirmation a été reprise par la présidente de la 17^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Or c'est précisément cette rémunération qui permet de fixer l'éventuelle peine d'amende du prévenu. Le chiffre fait donc bondir un avocat de la partie civile. « *Madame la Présidente, cela fait des années que M. Zemmour déclare devant la justice gagner 5 000 euros par mois.*

Permettez-moi d'en douter. Le parquet pourrait-il demander à la défense d'Eric Zemmour d'actualiser ces données ? » La requête est restée lettre morte.

A quand la reconquête, par le candidat Zemmour, de... la transparence ?

Marine Babonneau